



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de ses séances tenues le 2 novembre 2020 et le 6 avril 2021 à 19 h, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin d'ajuster le zonage dans le secteur de la rue Hochelaga dans Tétreaultville (01-275-129);
- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de procéder à des corrections de nature technique sur la délimitation des secteurs significatifs (01-275-135).

Le 13 mai 2021, le certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été délivré et les règlements sont maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 14^E JOUR DE MAI 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva, secrétaire
d'arrondissement

Signature numérique de Dina
Tocheva, secrétaire d'arrondissement
Date : 2021.05.14 12:01:34 -04'00'

Dina Tocheva